

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c. —

Les lignes de titre comptent pour le nombre de lignes de texte dont elles tiennent la place. — Les manuscrits ne sont jamais rendus.

Les annonces judiciaires et autres doivent être remises le jeudi soir au plus tard, sinon elles ne paraîtront que dans le numéro suivant.

Le Propriétaire Gérant, AUG. ALLIEN.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AUG. ALLIEN.

PRIX DE L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
2 fr. en sus, par la poste.
Un numéro du journal... 50 c

L'abonnement se paie d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler, doivent refuser le Journal.

« La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1875, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la *Concorde de Seine-et-Oise* et le *Libéral de Seine-et-Oise*, — pour celui de Corbeil, dans le journal *L'Abéille de Corbeil*; — pour celui d'Étampes, dans le journal *L'Abéille*

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,
Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le *Journal judiciaire de Mantes*; — pour celui de Pontoise, dans l'*Echo Pontoisien*; — pour celui de Rambouillet, dans l'*Annuaire de Rambouillet*.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

STATIONS											STATIONS												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
ORLÉANS. Départ.	1 21	1 31	1 41	1 51	2 01	2 11	2 21	2 31	2 41	2 51	3 01	3 11	3 21	3 31	3 41	3 51	4 01	4 11	4 21	4 31	4 41	4 51	5 01
TOURY.	2 10	2 20	2 30	2 40	2 50	3 00	3 10	3 20	3 30	3 40	3 50	4 00	4 10	4 20	4 30	4 40	4 50	5 00	5 10	5 20	5 30	5 40	5 50
ANGERVILLE.	3 16	3 26	3 36	3 46	3 56	4 06	4 16	4 26	4 36	4 46	4 56	5 06	5 16	5 26	5 36	5 46	5 56	6 06	6 16	6 26	6 36	6 46	6 56
MONNERVILLE.	3 22	3 32	3 42	3 52	4 02	4 12	4 22	4 32	4 42	4 52	5 02	5 12	5 22	5 32	5 42	5 52	6 02	6 12	6 22	6 32	6 42	6 52	7 02
ÉTAMPES.	3 41	3 51	4 01	4 11	4 21	4 31	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21
ÉTRÉCHY.	4 01	4 11	4 21	4 31	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41
CHAMARANDE.	4 11	4 21	4 31	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41	7 51
LARDY.	4 21	4 31	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41	7 51	8 01
BOURAY.	4 31	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41	7 51	8 01	8 11
BRETIGNY.	4 41	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41	7 51	8 01	8 11	8 21
PARIS. Arrivée.	4 51	5 01	5 11	5 21	5 31	5 41	5 51	6 01	6 11	6 21	6 31	6 41	6 51	7 01	7 11	7 21	7 31	7 41	7 51	8 01	8 11	8 21	8 31

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 5,737 fr., versés par 43 déposants dont 3 nouveaux.

Il a été remboursé 5,197 fr. 40 c.

Les recettes de la succursale de Milly ont été de 785 fr., versés par 30 déposants dont 8 nouveaux.

Il a été remboursé 689 fr.

Les recettes de la succursale de Méréville ont été de 650 fr., versés par 5 déposants dont 4 nouveaux.

Il a été remboursé 4,000 fr.

Les recettes de la succursale de La Ferté-Alais ont été de 655 fr., versés par 22 déposants.

Il a été remboursé 374 fr.

Les recettes de la succursale d'Angerville ont été de 430 fr., versés par 12 déposants.

Police correctionnelle.

Audience du 6 Octobre 1875.

Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants :

JUGEMENTS CONTRADICTIONNELS.

— ZOZINE Elie-Constant, 35 ans, né à Evry-le-Château (Seine-et-Marne), journalier, sans domicile fixe; 6 mois de prison, 3 ans de surveillance et aux dépens, pour vagabondage et mendicité.

— LESTANG Alcide, 44 ans, né à Marolles; acquitté des délits de vols et de vagabondage comme ayant agi sans discernement, mais il a été ordonné qu'il serait conduit dans une maison de correction pour y être élevé et détenu jusqu'à sa vingtième année accomplie.

— LEE Etienne Désiré père, 61 ans; — LEE Denis-Célestin fils, 22 ans, cultivateurs, demeurant ensemble à Maigny; LEE fils, 8 jours de prison et 25 fr. d'amende; LEE père, 25 fr. d'amende et solidairement aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

Feuilleton de l'Abéille

(14) DU 16 OCTOBRE 1875.

DEUX FEMMES

L'Habitude et le Souvenir.

Si M^{me} de Brionne, tout en ayant conscience de ce qui se passait autour d'elle, eut le courage de ne point paraître s'en apercevoir et de sourire à ses ennemis, elle n'en souffrit pas moins, pendant cette soirée, ce qu'une femme de cœur souffre en pareille circonstance. A peine fut-elle rentrée chez elle, qu'elle donna l'ordre à celle de ses femmes qui l'avait attendue, d'allumer un grand feu; elle se fit déshabiller à la hâte, elle couvrit d'un burnous ses épaules nues, elle s'assura que ses verrous étaient poussés, elle se blottit dans un fauteuil près de la cheminée et elle songea.

En un instant les divers incidents de cette malheureuse soirée se déroulèrent devant ses yeux. Elle vit Thérèse, jeune, belle, élégante. Elle osa s'avouer qu'une telle femme ne pouvait être indifférente à Maurice et qu'il devait l'aimer. Ne l'avait-elle pas surpris, du reste, au moment où, ne se croyant pas observé, il souriait à Thérèse, et n'avait-elle pas souffert de ce sourire, n'en avait-elle pas été jalouse?... Oui, jalouse, mot bizarre dans sa bouche, elle était jalouse de la femme légitime de Maurice!

Puis elle entendit tous les chuchotements, les ricanelements dont elle avait été l'objet. Elle aperçut devant elle les deux femmes qui lui avaient cédé leurs places

— MAURAU Léon Edouard, 22 ans, cultivateur; — CHEDEBOIS Jules-Alphonse, 48 ans, journalier; — PIERRE Adrien Théodore, 20 ans, charretier, demeurant tous trois à Boissy-le Sec; Chedebois, 46 francs d'amende, pour coups volontaires; Chedebois, Maurau et Pierre, 44 fr. d'amende chacun et solidairement aux dépens, pour bruit et tapage nocturnes.

— MARCILLE Joseph-Eugène, 31 ans, journalier à Chalo-Saint-Mars; 4 mois de prison et aux dépens, pour coups et blessures volontaires.

— MACÉ Alma - Euphrasie, 37 ans, journalière, femme de Casimir Godeau, demeurant à Pussay; 25 fr. d'amende, 50 fr. de dommages-intérêts, pour injures et diffamation publiques envers un particulier.

Armée. — Volontariat d'un an.

Extrait de l'état nominatif des jeunes gens admis à contracter un engagement conditionnel d'un an en conformité de l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872, avec indication du numéro de classement et du nombre de points obtenus.

N° de classement.	Points.
20. DAVID Albert-François, à Vayres.	43
44. BOURDON Emile-Louis, à Étampes.	39
49. IMBAULT Léon-Henri, à Ormoy-la-Riv ^e .	38
63. QUILLOUT Emile-Désiré, à Étampes.	37

Théâtre d'Étampes.

L'ouverture de la saison théâtrale, sous l'habile direction de M. Léautaud, aura lieu le dimanche 24 octobre, avec deux des plus belles pièces du Théâtre-Français.

M^{lle} Fayolle, qui a laissé, l'année dernière, de si agréables souvenirs, jouera les principaux rôles des deux pièces.

Le choix des autres interprètes répondra au talent du sujet principal.

Les affiches et les programmes ne tarderont pas à donner les détails de cette belle soirée.

sur le canapé du salon. Elle vit enfin Thérèse accourir à son secours.

Tandis que ces images, ces bruits, ces pensées tourmentaient son esprit surexcité, fiévreux, elle quitta le fauteuil où elle s'était blottie, elle rejeta le burnous qui la gênait et, frémissante, éplorée, ses longs cheveux noirs déroulés sur ses épaules, éclairée par la flamme rougeâtre du foyer, elle se promenait à grands pas dans la chambre.

« Ah! disait-elle à travers ses pleurs, quelle honte est la mienne! A quel degré d'abaissement suis-je descendue! Il suffit d'une allusion faite par un M. Casimir et aussitôt on me reconnaît, on se croit permis de m'insulter!... Moi qui pensais qu'en vivant loin du monde, j'étais parvenue à lui cacher ma vie, qu'à force d'être indulgente pour les autres, on serait indulgent pour moi!... Si on savait combien j'ai lutté, ce que j'ai souffert, que de larmes m'ont coûtées mes courtes joies, comme j'ai chèrement acheté mon bonheur. Veuve à vingt ans, sans pouvoir me remarier, n'ayant connu de l'amour que ses déceptions et ses douleurs, pouvais-je condamner à ne jamais en goûter les charmes, pouvais-je défendre à mon cœur de battre et ne devait-il pas appartenir pour toujours à celui qui l'avait fait battre une première fois? »

Mais s'arrêtant tout à coup, au milieu de sa chambre, et passant à un autre ordre d'idées :

« Ah! continua-t-elle, sa femme, seule, a eu le courage de me défendre. Au moment où je me sentais défaillir, où j'allais peut-être baisser les yeux sous leurs regards, rougir devant eux, elle s'est approchée de moi,

Tablettes historiques d'Étampes.

27 VENDÉMAIRE AN II (18 OCTOBRE 1783).

Couturier, de la Moselle, en mission dans les districts d'Étampes et de Dourdan, prend un arrêté par lequel il ordonne la destruction des matières précieuses des églises..., cloches, etc...

« Considérant, porte l'arrêté qu'à l'église dite de Notre-Dame, il existe deux grands et vieux clochers, dont l'un est couvert de plomb évalué à soixante milliers pesant ou environ..., que ce clocher est aussi garni d'une grande quantité de fer, tous objets de la plus grande utilité. »

« Arrête : Le clocher couvert de plomb sera démolé, vendu par adjudication. »

(Archives nationales, A F II 142).

Jean-Pierre Couturier était en 1789, lieutenant général au bailliage de Bouzonville, près de Metz, et en mars 1791, juge suppléant à la Cour de Cassation.

Il fut en cette année nommé député du département de la Moselle, à l'Assemblée législative, et en 1792, à la Convention nationale.

Il s'est rendu célèbre à la Convention par deux propositions qui font connaître l'homme : le 16 mars 1792, il demanda à l'Assemblée d'accorder une amnistie entière à Jourdan *Coupe-Têtes* et à ses complices, qui venaient d'ensanglanter la ville d'Avignon.

Le 13 mai de la même année, il proposa une nouvelle formule pour le serment des prêtres et demanda l'incarcération de ceux qui le refuseraient.

En exécution d'une loi du 23 août 1793, Couturier reçut de la Convention la mission de se rendre à Étampes pour régénérer le pays. Il a rendu compte de sa mission dans un mémoire adressé par lui à la Convention nationale, intitulé :

Rapport fait à la Convention nationale relativement aux régénérations opérées dans les districts d'Étampes et de Dourdan, avec quelques observations et remarques indispensables, notamment sur le mode d'assurer des subsistances jusqu'à la récolte prochaine, par le citoyen Couturier, de la Moselle, du 23 frimaire l'an II de la République.

elle m'a parlé, et aussitôt je me suis sentie moins seule, moins abandonnée, moins déçagée... Il faut bien en convenir : je suis son obligée!

« Et comment m'acquitter envers elle, car je veux m'acquitter! Je ne souffrirai pas qu'elle m'accuse d'ingratitude... Hélas! elle désire une seule chose, elle attend de moi un seul bienfait : c'est que l'amour de son mari lui appartienne tout entier : qu'elle soit aimée et que je ne le sois plus!... J'y consens. Je dirai à Maurice :

« Votre femme est aussi bonne qu'elle est belle, elle a autant d'esprit que de bonté, elle m'est supérieure en toutes choses, vous l'aimez déjà, aimez-la davantage. Ne m'aimez plus... ne me revoyez plus... je vous défends de me revoir!... Mais il me reverra, il me reverra, il aimera d'autant moins sa femme que je lui dirai de l'aimer, et il m'aimera d'autant plus que je mettrai d'obstacles à nos amours. »

Elle ramassa le burnous que, depuis un instant, dans sa marche précipitée, elle soulevait aux pieds. Elle couvrit ses épaules qu'elle venait de sentir frissonner, elle s'approcha de la cheminée où la flamme brûlait moins vive et, debout, le coude appuyé sur le dossier d'un fauteuil, la tête dans la main, elle essaya d'approfondir la dernière idée qui lui avait traversé l'esprit.

« Si j'avais assez de courage, disait-elle, pour lui fermer ma porte, ne jamais plus le recevoir, ne répondre à aucune de ses lettres... Hélas! j'exaspérerais encore sa douleur : un homme qui veut revoir une femme la revoit toujours. Il ferait un éclat, et sa femme qui doute peut-être encore, ne douterait plus... Au lieu de la rassurer, comme je le veux, je la jetterais dans le désespoir.

Le récit des faits qui se sont passés à Étampes pendant la mission de Couturier, ne serait pas le chapitre le moins curieux de l'histoire de notre contrée pendant la Révolution. Nous engageons ceux de nos lecteurs qui seraient désireux d'étudier à fond cette époque néfaste, de consulter outre le *Rapport de Couturier* que nous venons de citer, le *Moniteur* des 42 et 28 brumaire an II, mais nous leur recommandons tout particulièrement les *Tables manuscrites des Procès-verbaux de la Convention nationale*, qui se trouvent aux Archives nationales.

Ces tables que nous avons consultées seulement pour les tomes 25 et 26 de la collection des procès-verbaux, nous ont fourni sur Étampes et sur le séjour de Couturier dans nos murs, les indications suivantes que nous donnons textuellement et sans commentaire :

ÉTAMPES (Commune).

19 Brumaire an II : L'Administration régénérée remercie la Convention de lui avoir envoyé Couturier.

21 Brumaire : Le Comité de Surveillance d'Étampes invite la Convention à rester à son poste.

22 Brumaire : Régénération des Corps constitués opérée par Couturier.

23 Brumaire : Une députation de la commune d'Étampes annonce à la Convention l'arrivée de treize voitures chargées de 51,035 livres de fer et autres métaux.

29 Brumaire : Le premier bataillon de la première levée du district d'Étampes invite la Convention à rester à son poste, et l'insultent de serment prêt entre les mains de Couturier.

9 Frimaire an II : La Société populaire d'Étampes informe la Convention du courage du Sans-Culotte Donat.

FAVIÈRE-DÉFANATISÉE (Saint-Sulpice-de-Favière).

17 Brumaire an II : Envoi d'argenterie.

AUCVERS.

Envoi d'argenterie.

LA FERTÉ-ALAIS.

23 Brumaire : Une députation apporte à la Convention les mitres précieuses de l'église. En guise de divertissement, ces individus sont revêtus de guenilles mystiques qu'ils jettent avec mépris au pied du bureau (sic).

« J'ai un moyen, un seul, auquel j'ai déjà songé. C'est de quitter Paris, ma maison, mes chers amis; de fuir, sans dire où je vais, sans le savoir moi-même, de peur de me trahir. C'est de voyager jusqu'à ce que je sois guérie, jusqu'à ce qu'il le soit lui-même... Mais que d'obstacles présente un pareil projet! Une femme peut-elle ainsi courir le monde, à l'aventure? Que les hommes sont heureux! S'ils souffrent, aussitôt ils partent, ils marchent, ils s'agitent, ils se distraient, ils oublient! Les pays qu'ils traversent, les nouveaux visages qu'ils voient, les habitudes nouvelles qu'il leur faut prendre, les mœurs à étudier, les dangers à courir, apportent d'utiles diversions à leur douleur. Quel dédouragement nous est donné à nous? notre éducation nous condamne à tourner toujours dans le même cercle, nous ne pouvons nous mouvoir, sans l'appui de quelque bras, nous sommes exposées à mille désagréments, mille périls, s'il nous arrive de nous aventurer seules, loin de nos demeures.

« Si nous avons la force de braver tous ces obstacles et de nous mettre au-dessus du préjugé qui nous rend prisonnières chez nous, aurons-nous, nous, au moment de partir, le courage de quitter les lieux où il nous a été donné si longtemps de vivre, d'aimer et de souffrir? Notre existence de recluse nous a fait nous attacher davantage aux choses qui nous entourent, nous nous sommes éparpillées sous nos yeux. Rien ne nous rassure, rien ne nous console, rien ne nous soutient, rien ne nous aide, rien ne nous aide à ne pas penser à ce qui nous a fait ainsi dire partie de nous-mêmes; les dangers d'une

MAUCHAMPS (Commune).

26 Brumaire :
Envoie l'argenterie de son église.
Le citoyen Pierre Dolivier se plaint des colonnies de Couturier.

MONNERVILLE (Commune).

28 Brumaire :
Envoie à la Convention le procès-verbal de la régénération des autorités.

CHAMARANDE.

29 Brumaire :
Le citoyen Cochet, prêtre, envoie à son père ses lettres de prêtrise.

COUTURIER (Jean-Pierre), représentant du peuple à Etampes.

17 Brumaire :
Fait un envoi d'argenterie provenant des églises de Breuillet, Favière-Defanatisée..., annonce le mariage du curé de Saint-Sulpice.

20 Brumaire :
Annonce l'abondance des blés à Etampes.

25 Brumaire :
Annonce que Ledoux, curé d'Étréchy, renonce à ses fonctions.

27 Brumaire :
Adresse à la Convention dix-huit à vingt voitures de cloches, provenant des églises d'Etampes et des environs.
Annonce le désistement de plusieurs prêtres et des dons d'argenterie d'église.

28 Brumaire :
Annonce l'abondance des blés et l'arrivée de deux cents voitures de cloches et métaux divers.

3 Frimaire :
Annonce l'équipement des Volontaires.
Fait passer au Creuset les richesses des églises.
Fait abjurer les prêtres.

8 Frimaire :
Écrit qu'il fait célébrer les jours de Décadi dans les communes du district, notamment à Itteville.

15 Frimaire :
Annonce qu'il a trouvé une caisse d'argenterie dans la maison de Fémigé Valoffy.

9 Frimaire :
Écrit d'Etampes que les dons en chemises sont aussi importants à Dourlan qu'à Etampes.
Annonce que les huit canons du district d'Etampes ont fourni cent trente-cinq chevaux.

C'est sans doute, après que sa mission à Etampes avait cessé, que Couturier adressa à la Convention son rapport que nous avons déjà mentionné, du 28 frimaire an II (18 décembre 1793), sur les régénérations opérées par lui.

Dans le mois suivant, Couturier était avec son fils en mission aux armées du Rhin, et il paraît qu'à cette époque sa femme qui était potière de terre se trouvait fort gênée; à la date du 13 nivôse an II (4 janvier 1794), nous trouvons dans le 28^e volume des Procès-verbaux de la Convention, mentionnée, une pétition de l'épouse du citoyen Couturier, qui se plaint de ce que le propriétaire de la maison où elle loge veut l'en chasser, parce qu'elle n'a pas payé ses loyers.

Dans la séance de la Convention du 3 frimaire an III (23 novembre 1794), Couturier vota le décret d'accusation contre Carrier, dans des termes bons à connaître :

« Ce ne sont point, dit-il, les noyades, les fusillades, ni même les surnoms prétendus de l'invention de Carrier qui fixent mon opinion, parce que le mode de destruction des ennemis et brigands contre la république, ne peut être jugé criminel que par son intention bonne ou mauvaise. »

Quelques jours plus tard, Couturier, lui aussi, était mis en accusation, et une procédure s'instruisait contre lui au Tribunal criminel de Seine-et-Oise. Il parvint à éviter une condamnation, et fut dans la suite successivement membre du Conseil des Cinq-Cents, puis député au Corps législatif.

En 1803, Couturier se fit nommer directeur de l'enregistrement dans le département de la Loire. Il est mort à Issy, près Paris, le 5 octobre 1818.

P. M.

Les tabernacles et les saints ciboires.

M. l'abbé Corblat, dans la *Revue de l'Art chrétien*, a publié sur les tabernacles et les saints ciboires des recherches historiques pleines d'intérêt :

pas effrayées, doivent souvent hésiter, lorsqu'il s'agit de dire un éternel adieu à tout ce qu'elles ont aimé !

« Et lui, Maurice, pourrais-je le quitter ainsi, et ne pas retourner en arrière? Une fois déjà j'ai failli mourir parce que je ne le voyais plus; j'ai été faible, j'ai consenti à le revoir et notre chaîne s'est ressoudée, à l'endroit où elle avait été autrefois brisée. Serais-je plus forte aujourd'hui, ne reviendrais-je pas tout à coup vers lui, comme il est revenu vers moi? A quoi bon prendre des résolutions qui vous épuisent, qui vous tuent et qu'on ne tient pas? »

« Puis, ai-je bien le droit de me conduire de cette façon avec lui, ai-je de nouveaux torts à lui reprocher? Est-il responsable de ce qui s'est passé dans ce bal?... Non, il a souffert comme moi, et il aurait donné sa vie, j'en suis sûre, pour détourner le coup qui m'a frappée... Sa femme est belle, elle est adorable d'esprit et de bonté. Je ne suis pas arrivée à ce point de nier les mérites de ma rivale. Je les vois au contraire mieux que tout autre et... j'en souffre. A cause de moi il la néglige, il ne l'entoure pas de tous les soins dont elle est digne; et, pour le récompenser de la préférence qu'il me donne, fête, songe à l'abandonner, à fuir loin de lui... Non, non, d'offrir le bal, pas, je ne le veux pas, je ne le ferai pas. »

« Les pensées se heurtaient dans la tête des placées sur la cheminée avaient leurs bobèches en cristal, et ne lançaient leurs lueurs incertaines; à travers les rideaux commençaient à percer quelques rayons et les mille bruits d'une grande ville se faisaient entendre jusqu'à la comtesse de Brionne. Elle se releva par les émotions de cette nuit, glacée

Ce n'est guère qu'au XVI^e siècle que l'usage s'est introduit de fixer sur nos autels les tabernacles où sont renfermées les espèces eucharistiques. Les plus anciens que l'on connaisse ainsi adhérents à l'autel même sont en pierre ou en bois, et ont la forme d'un tourelle ou d'un portail d'église. Celui de Bouilly, diocèse de Troyes, représente un reliquaire hexagone à deux étages surmonté d'une flèche. Mais avant le XVI^e siècle la plus grande liberté était laissée par les canons aux églises pour conserver la réserve eucharistique. Nous empruntons à cet égard quelques détails très-curieux au numéro de juin du journal de M. Corblat qui vient de paraître :

« Durant le moyen-âge, dans un même diocèse, nous voyons resserrer l'Eucharistie tantôt dans les sacristies, tantôt dans des *armariums*, et tantôt dans des suspenses au dessus de l'autel. Le premier mode était le plus rare; le second était usité surtout dans le midi de la France, en Italie et en Allemagne; le troisième était plus généralement adopté dans l'Ouest et le nord de la France, en Belgique et en Angleterre.

« Dans une même église, plusieurs modes de réserve étaient parfois simultanément en usage. Ainsi, à la collégiale de Saint-Julien, le saint Viatique était réservé dans un *sacrum* situé du côté de l'Évangile et dans une suspense au-dessus de l'autel. Le premier ciboire ne servait que pour l'administration des malades de la paroisse; le second était réservé pour les religieux de la collégiale.

« Le saint ciboire, soit qu'il fût en forme de colonne, de tour, de coupe ou de coffret, était suspendu au-dessus de l'autel à une corde ou à une chaîne que soutenait une croce, un palmier, ou un simple appareil en fer; un jeu de poulie analogue à celui de nos réverbères permettait de faire descendre à volonté ce tabernacle mobile. Il était entièrement enveloppé d'un pavillon d'étoffe et recouvert d'un dais en métal. « L'enveloppe en étoffe, dit M. Viollet-le-Duc, qui était destinée à entourer la boîte (custode) suspendue sans plateau, était fixée au dais; mais sa partie inférieure était garnie d'une ganse cousue seulement de distance en distance. Un cordonnet passant entre la ganse comme dans des anneaux permettait de fermer la petite tente par le bas, qui avait ainsi l'apparence d'un sac retourné. » Le nom de *tabernacle* donné au ciboire indique le constant usage de l'envelopper dans une espèce de tente. C'est là l'origine du petit pavillon dont nous recouvrons les ciboires.

« Les suspenses eucharistiques ne restaient pas toujours à demeure. Dans quelques églises, on ne les plaçait au-dessus de l'autel qu'aux jours de fête. Un inventaire de la cathédrale d'Amiens, rédigé en 1647, mentionne un tabernacle portatif en vermeil qu'on ne suspendait au-dessus du grand autel qu'aux grandes solennités.

« A Saint-Corneille de Compiègne, au XVIII^e siècle, la suspense était surmontée d'une croix pattée et fleurdelisée, couverte de lames d'or, dont le christ avait trois pieds de hauteur.

« A la Ferté, près de Châlons-sur-Saône, le Saint-Sacrement était élevé dans un ciboire soutenu par une vierge enlevée dans le ciel par des anges.

« A Notre-Dame de Paris, la réserve eucharistique se trouvait derrière le grand autel. Un ange de plomb doré de cinq pieds de hauteur soutenait la calotte de la suspense.

« A Saint-Etienne de Dijon, quatre colonnes de cuivre étaient surmontées d'anges adorant le ciboire suspendu à une croce.

« A Saint-Ouen de Rouen, la suspense était au-dessus du rétable, entre les images de saint Pierre et de saint Paul. »

Nouvelles et faits divers.

En exécution d'une décision du Ministre de la guerre, datée du 29 septembre 1875, les jeunes soldats de la classe 1874, sont appelés à l'activité.

La mise en route aura lieu aux époques indiquées ci-après, savoir :

Du 20 au 25 octobre courant, pour les hommes ap-

par le froid qui l'avait peu à peu pénétrée, lassée de songer sans pouvoir résoudre, elle se laissa tomber sur son lit, ferma les yeux et s'endormit.

Lorsqu'elle se réveilla, dans la matinée, ses idées étaient plus nettes, plus précises. Sans qu'elle eût encore rien décidé, elle se sentait capable de s'arrêter à quelque projet et de prendre une résolution digne d'elle.

Elle sonna, fit ouvrir les rideaux, écrivit à M. de Livry qu'elle désirait lui parler sans retard, et elle s'habilla en attendant l'arrivée du baron.

Comme il tardait à venir et qu'elle ne pouvait chasser de son esprit certaines pensées, elle appela sa femme de chambre et lui dit brusquement :

— Julie, si je me décidais à partir tout à coup en voyage, me suivriez-vous ?

— Mais... certainement, madame, répondit la femme de chambre un peu interdite par cette question inattendue. Madame la comtesse me laisserait bien le temps de dire adieu à ma famille, de...

— Non, dit Hélène en l'interrompant, je ne pourrais pas vous donner même une journée. Il faudrait partir dès que les malles les plus indispensables seraient faites.

— Alors madame ne serait pas longtemps absente ?

— Au contraire, très longtemps : une ou plusieurs années. Je ne pourrais pas fixer l'époque de mon retour.

— Oh ! alors... fit Julie embarrassée.

— Vous ne me suivriez pas ?

— Je suis certainement bien dévouée à M^{me} la comtesse. Je serais désolée de la voir partir sans moi, mais...

— C'est bien, dit M^{me} de Brionne, je suis renseignée sur ce que je voulais savoir.

« Cette fille, se dit Hélène avec amertume, en voyant

partenant à la première portion du contingent, et qui sont affectés aux armées de mer et de terre;

Le 3 novembre prochain, pour les hommes compris dans la deuxième portion du contingent.

Les jeunes gens mis en route, réunis en détachement ou partant isolément, devront être dirigés par les voies rapides sur les corps qui leur auront été affectés.

Dans les localités où le nombre d'hommes à mettre en route est considérable, l'autorité militaire aura la faculté d'échelonner les départs des hommes de la première portion, de manière cependant que l'opération soit terminée le 25 octobre.

Pour les hommes attribués aux corps de l'Algérie et de la Corse, on devra veiller à ce qu'ils arrivent à Marseille avant la nuit, la veille du départ des paquebots sur lesquels ils devront s'embarquer.

Les jeunes soldats de la deuxième portion, convoqués pour le jour même de leur mise en route, rejoindront directement le dépôt du corps auquel ils sont affectés, quand ce dépôt se trouvera stationné dans l'étendue de la subdivision de leur région. Ceux, au contraire, qui vont rejoindre des corps dont le dépôt est stationné hors de la subdivision de région seront convoqués au bureau de recrutement, et mis en route de la même manière que les hommes de la première portion.

Enfin, les généraux commandant les corps d'armée sont autorisés à accorder, sur la proposition des préfets, des sursis de départ de trois mois aux jeunes soldats des deux portions du contingent appartenant aux communes inondées. Cette mesure bienveillante est étendue aux jeunes gens des localités inondées des départements du Tarn et de l'Hérault.

— *L'armée territoriale.* — Le *Journal des Débats* donne les détails qui suivent sur l'organisation des régiments d'artillerie, des bataillons de génie, des escadrons de cavalerie et du train des équipages de l'armée territoriale, ainsi que des grands services administratifs de cette armée.

Nous croyons devoir reproduire la partie de ces renseignements qui peuvent intéresser nos lecteurs :

« Il y aura 18 régiments d'artillerie.

« Les hommes des départements d'Eure-et-Loir, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe, de l'arrondissement de Rambouillet, des cantons de Villejuif et de Sceaux, et des 4^e, 5^e, 6^e, 13^e et 14^e arrondissements de Paris, serviront à former le 4^e. Ceux des départements du Loiret, de Loir-et-Cher, de Seine-et-Marne, des arrondissements d'Etampes et de Corbeil, des cantons de Charenton et de Vincennes, et des 2^e, 3^e, 11^e et 12^e arrondissements de Paris, formeront le 5^e. »

— Nous croyons devoir rappeler que la Société des Agriculteurs de France décernera, en février 1876, sept prix de 1,000 fr. chacun. Ils sont destinés :

1^o Au procédé le meilleur et le plus économique de conservation de fourrages verts;

2^o Au meilleur procédé de destruction du phylloxera vastatrix;

3^o A l'inventeur du meilleur système d'écorçage artificiel des bois;

4^o A l'inventeur de l'instrument le plus propre à indiquer exactement la richesse saccharine de la betterave;

5^o 500 fr. à la meilleure méthode d'apiculture; et 500 fr. au fabricant qui pourra fournir aux sériciculteurs les microscopes les plus économiques;

6^o 4,000 fr. aux instituteurs primaires qui auront développé chez leurs élèves le goût de l'agriculture.

— On nous rapporte un épisode assez curieux qui se rattache aux réceptions du Maréchal-Président à Rouen.

Au moment où parut devant lui M. Foville, directeur des hospices d'aliénés, le Maréchal l'interrogea sur le nombre des pensionnaires de Quatre-Mares, on lui répondit par un chiffre, en ajoutant : sauf un échappé.

Le Maréchal apprit alors que le matin de son arrivée, un aliéné rencontrant un des médecins de l'asile,

sortir Julie, laisserait sans doute à Paris quelqu'un qui lui est cher, quelqu'un qu'elle a toute liberté de voir et qu'elle peut aimer à son aise; elle ne veut pas s'éloigner, et elle a raison... Ah ! si le baron pouvait venir, continua-t-elle, j'ai honte de mon irrésolution. Tantôt c'est une voix qui me crie : « Tu es jeune encore, tu es belle, tu es aimée, jouis de la vie qui t'est faite et ne te sa- » crifie à personne. » Oui, mais il est une autre voix plus douce et plus persuasive : « Décide-toi, décide-toi, me dit-elle, le sacrifice est grand, mais tout l'ordonne » et il est digne de toi... » Cette indécision est terrible. Mon Dieu, faites-m'en sortir ! »

Elle venait à peine de prononcer ces mots, que Julie apparut de nouveau.

— Ah ! s'écria M^{me} de Brionne, c'est le baron. Faites entrer.

— Ce n'est pas M. le baron, répondit Julie, c'est une dame qui demande à être reçue par M^{me} la comtesse.

— Je ne reçois personne; je désire être seule.

— Cette dame a tant insisté que j'ai cru...

— Vous a-t-elle donné son nom ?

— Elle m'a recommandé de dire à M^{me} la comtesse qu'elle avait quêté avec elle hier, au bal de bienfaisance.

Hélène fit un brusque mouvement et pâlit tout à coup.

« Quoi ! se dit-elle, est-ce que?... C'est impossible... Elle ! elle ici !... Que peut-elle me vouloir ? »

Elle garda un instant le silence, parvint à se remettre et dit à Julie :

— Priez cette dame d'entrer.

ADOLPHE BELOT.

(La suite au prochain numéro.)

lui annonça gravement qu'il avait reçu une dépêche de Mac-Mahon, le priant de le remplacer à l'Élysée pendant son séjour à Rouen.

On n'y fit pas autrement attention, mais le pauvre fou avait son idée fixe, et profitant d'un moment où les gardiens l'avaient perdu de vue, il escalada un mur et disparut.

Aussitôt la nouvelle de sa fuite connue, le directeur de l'établissement fit faire des recherches qui aboutirent à la découverte, aux environs de Bolbec, du malheureux aliéné.

Les gardiens lui ont annoncé que le Maréchal-Président était rentré à Paris, et que rien ne s'opposait plus à ce qu'il revint à l'établissement. Avec la meilleure grâce du monde il s'est laissé ramener, bien convaincu que sa présence n'était plus nécessaire à l'Élysée.

— Voici une histoire absolument vraie, malgré ses apparences romanesques. La scène que nous allons raconter s'est passée dans un faubourg de Toulouse ces jours derniers. Un jeune homme d'une trentaine d'années fréquentait assidûment le bureau de tabac de la dame X... Il ne tarda pas à nouer des relations avec la demoiselle de la buvette, jeune fille âgée de dix-huit ans. On aborda la question du mariage. Notre amoureux, loin d'élever cette proposition, déclara qu'il était prêt à donner sa main, sa fortune et son nom à celle qui possédait déjà son cœur. M. Dartagnan — c'est le nom du prétendant — déclara qu'il possédait, dans les environs de Muret, de grandes propriétés et un beau château situé sur les rives de la Garonne.

Or, comme il faut battre le fer quand il est chaud, on se mit d'accord sur les fiançailles. Un contrat en bonne forme fut passé devant M^e Y..., notaire à Toulouse. Le futur époux, voulant donner un gage de son attachement à sa fiancée, lui offrit par contrat une somme de 50,000 francs, qui fut reconnue sur les biens immeubles situés à Muret, ainsi que sur le château. Quant à la dot de M^{lle} X..., elle se composait d'une somme de 500 francs qui fut remise au futur, en bonnes espèces métalliques ayant cours en France.

Le lendemain, les bans furent publiés. On fit des préparatifs et des invitations pour la nocce. M. Dartagnan manifestait à sa future, voire même à sa belle-mère, la joie qu'il éprouvait à l'approche de l'union tant désirée. Enfin, on était à la veille de la cérémonie. La famille était réunie pour se rendre à la mairie. On n'attendait plus que le fiancé. Mais M. Dartagnan n'arriva pas... On l'attend encore !

Le lecteur l'a deviné. M. Dartagnan est un chevalier d'industrie, coupable de détournement de mineure et d'escroquerie de 500 fr.

« Nous apprenons, au dernier moment, que grâce aux actives recherches de la police, cet adroit escroc a été arrêté et mis à la disposition de la justice.

« Avis aux jeunes filles et aux mères de famille trop confiantes qui se laissent prendre par de fallacieuses promesses au miroir à alouettes du mariage ! »

Le réveil est cruel et le château des bords de la Garonne s'écroule comme un château de cartes !

(Gazette des Tribunaux.)

— Il y a encore de beaux jours pour la destruction humaine.

Un inventeur américain vient d'obtenir du gouvernement français l'autorisation d'expérimenter à Saint-Denis un nouveau canon, qui dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. C'est un canon-revolver tirant quatre-vingt coups à la minute et lançant chaque fois un projectile explosif qui éclate en une vingtaine de morceaux.

Les premières expériences ont eu lieu hier.

— L'*Almanach pour rire* est illuminé par l'inta-rissable verve de Cham.

Le chapitre des étrennes lui fournit cette réplique d'une soubrette :

— Pour M^{me} de Saint-Hippolyte, voici ma carte.

— Monsieur, aujourd'hui nous ne recevons que de la bijouterie.

Les Singes savants et les Gimblettes.

FABLE.

En champ de foire, un baladin
Montrait à la foule ébahie
De ses singes savants l'illustre compagnie.

Exécutant maint et maint tour balin,
Ces vifs enfants de la folie

Faisaient rire aux éclats par leur espièglerie.
D'un air majestueux, le principal acteur,

Vêtu d'un habit magnifique,

Se promenait dans la place publique :

Sa noble gravité charmait le spectateur,
Quand il arriva par malheur

Qu'une femme portant un paquet de gimblettes
Vint à passer. Notre grave savant

Jette bas son manteau tout couvert de paillettes,
Pour courir à ce mets friand :

Ses compagnons bientôt en eurent fait autant.

Pareille chose arrive assez souvent
Dans mainte grave compagnie
Où l'on traite un sujet sérieux, important.

Une légère et frivole saillie,
Comme la gimblette, à l'instant

Fait succéder la gaieté, l'enjouement
Ou la piquante et fine raillerie

Au discours le plus imposant.

THÉODORE LORIN.

— Le *Scientific american* donne la description d'une nouvelle machine volante ou ballon dirigeable qui vient d'être construite en Amérique. Elle se compose d'un bateau de toile de 65 pieds de long, mâté de deux mâts en acier de 28 pieds de haut chacun et entre lesquels est fixé, dans un réseau s'attachant au sommet de chacun d'eux, un ballon allongé en forme d'œuf. Du réseau partent les cordages qui viennent s'attacher au ballon comme dans les ballons ordinaires.

A chaque extrémité du bateau est un propulseur également en toile. Chacun des propulseurs est indépendant. Deux larges gouvernails succèdent aux hélices.

De chaque côté du bateau est une grande aile mobile et concave de 35 pieds de long sur 15 de large à l'avant et 10 à l'arrière. Ces ailes ont un battement de 170 battements à la minute; les propulseurs font 1,200 évolutions dans le même temps.

Ces appareils de locomotion sont mus par une machine hydraulique de la force de 8 chevaux placée dans le bateau. Toute la machine pèse 4,800 livres; le ballon a un volume de 80,000 pieds cubes; 12,000 livres de lest forment la charge ordinaire de cet appareil. On estime qu'il fera 70,000 à l'heure dans l'air calme, et qu'il pourra traverser l'Océan en 50 heures.

Dans les essais qui vont être faits prochainement, l'inventeur se propose de traverser New-York, Philadelphie, Baltimore et Washington. Si ces expériences réussissent, il les complètera par un voyage transatlantique pour lequel il pense n'avoir pas besoin de l'aide des courants aériens.

Connaissances utiles.

Conservation de la pomme de terre.

Tout produit végétal quel qu'il soit, quand il est formé en tas, entre en fermentation plus ou moins violente, selon le degré de température qu'il fait quand on a récolté le produit, et selon son état sec ou humide. Comme il n'est pas toujours facile d'avoir l'espace pour étaler convenablement afin d'éviter la fermentation, il n'est pas toujours possible de se soustraire à ce résultat qui se produit par l'effet du rapprochement et du tassement. La fermentation cause non-seulement la pourriture, par l'effet de la buée que produit la chaleur, mais aussi elle altère la quantité nutritive ainsi que la faculté germinative des tubercule de pomme de terre.

Voici ce qui peut être pratiqué pour la pomme de terre ou tout autre produit que l'on est obligé de mettre en tas. Cela n'empêche pas complètement la fermentation, mais en atténue considérablement les mauvais effets en faisant sortir la buée qui, par l'humidité qu'elle laisse dans le tas contribue à détériorer complètement le produit. Ce produit consiste à mettre, selon la grosseur et la largeur du tas que l'on fait, un ou plusieurs fagots de bois le moins serré et le plus écarté possible et à plusieurs places dans le tas, et surtout debout.

Cela fait un débouché par où se dégage la buée, il en neutralise les mauvais effets et ne demande pas beaucoup de temps à opérer.

M^e FRAIGNAUD, notaire à Franconville près Paris, demande de suite un **Principal Clerc** capable. — Se présenter. 3

État civil de la commune d'Etampes.

NAISSANCES.

Du 12 Octobre. — HULLARD Etienne-Joseph, rue Basse-de-la-Foulerie, 9. — 14. GUÉRIN Maria-Georgette, rue d'Enfer, 44.

PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1^o PASTURAUD Vincent-Moise-Daniel, 27 ans, docteur en médecine, rue Saint-Jacques; et D^{lle} CHEVALIER Louise-Marie, 19 ans, sans profession, rue Simonneau.

2^o DURAND Louis Antoine-Isidore, médecin vétérinaire, rue des Trois-Fauchets, 3; et D^{lle} SAUVÉ Pauline, sans profession, rue Saint-Antoine, 21.

3^o VACHER Charles, 20 ans, maçon, faubourg Evard; et D^{lle} DAGUIN Joséphine-Eugénie, 47 ans, place Saint-Gilles, 22, et de droit à Villebon (Seine-et-Oise).

4^o COLLET Jules-Adolphe, 23 ans, tonnelier, rue Saint-Martin, 13; et D^{lle} BOINQUET Marie-Alexandrine, 23 ans, journalière, rue Saint-Martin, 13.

DÉCÈS.

Du 11 Octobre. — LEROY Rosalie-Laurence, 53 ans, femme Mouillot, rue de la Juiverie, 4. — 12. BOVIN Louis-Dominique, 67 ans, roulier, rue de la Bouche, 37. — 13. HERVET Louis-Georges, 3 semaines, rue de l'Alun, 21.

Pour les articles et faits non signés : **AGG. AGLIEX.**

LES FILLES DU MAUDIT Par Eugène MORET. Grand roman contemporain, d'un puissant intérêt et révélant les dessous de la vie parisienne.

En vente chez tous les libraires, 10 c. la livraison, paraissant deux fois par semaine. — Une série 50 c., tous les vingt jours. — L'ouvrage complet en 10 livraisons. 3-4

LA REVUE DES JEUX DE SOCIÉTÉ

Cette revue, unique en son genre, s'occupe spécialement des jeux d'esprit, poétiques, littéraires et scientifiques, des jeux de salon et de jardin, des jeux d'enfants, des curiosités et amusements de tout genre, en un mot, de tout ce qui peut intéresser, distraire et parfois instruire une réunion de famille ou une société composée de personnes intelligentes. — La Revue donne de nombreuses primes consistant surtout en jeux étrangers. — 2 livraisons par mois. — Abonnement : 5 fr. par an. — Adresser les abonnements, par mandats ou timbres-poste, à M. V. GALLET, éditeur, rue Boulan, 27, à Bordeaux.

VALEURS TURQUES

Action en responsabilité à intenter aux émetteurs sans exception des différents emprunts ottomans.

En présence de la spoliation inouïe dont ils sont frappés, tous les porteurs de titres ottomans ont intérêt à se faire connaître à l'Administration de la Gazette de Paris, qui prend l'initiative d'une instance

devant la justice française.

Ecrire franco au Directeur de la Gazette de Paris, en faisant connaître le nombre et la nature des titres qu'on possède, 5, rue Feydeau, Paris. 3-4

Le **VOLEUR**, Cabinet de lecture universel, n'est pas seulement le moins cher de tous les journaux populaires illustrés, c'est encore le plus intéressant, le plus créatif, le plus attrayant, le plus varié, bref le plus complet de tous les recueils destinés à parler à la fois à l'esprit et aux yeux. Publication expressément littéraire, étrangère à toute coterie et à tout esprit de parti, le **VOLEUR** embrasse, à l'exclusion de la politique, l'universalité des sujets susceptibles d'intéresser, d'amuser et d'instruire :

Romans, nouvelles, œuvres d'imagination et de fantaisie, voyages, biographies de célébrités contemporaines, sciences, beaux-arts, théâtres, tribunaux, modes, propos du jour, extraits de livres nouveaux, sans oublier l'ACTUALITÉ, qui constitue un de ses principaux éléments; en un mot, le **VOLEUR** justifie merveilleusement son sous-titre : *Cabinet de lecture universel*.

La partie illustrée, non moins riche et non moins variée que le texte, se compose de :

Scènes de romans et de théâtre, gravures d'actualité, illustrations extraites des plus belles publications françaises et étrangères, copies de tableaux du Salon et de chefs-d'œuvre de toutes les écoles, portraits, vues, monuments publics, modes, caricatures, rebus, musique.

Par le programme qui précède, on peut juger que le **VOLEUR** est un recueil unique en son genre, sans concurrent ni similaire dans la presse parisienne, et tenant lieu de tous les journaux, car il se compose, ainsi que son titre l'indique, de la fleur et du dessus du panier de toutes les publications quotidiennes, périodiques et autres.

Le **VOLEUR** paraît tous les vendredis, par numéros de 16 pages grand in 4^o à 3 colonnes, dont 4 pages illustrées (par an 52 numéros avec table et couverture).

Le prix d'abonnement, dont le bon marché est sans précédent et sans exemple, est, pour la province, de 8 fr. par an, 4 fr. 50 par semestre.

Bureaux à Paris, rue des Saints-Pères, 30.

On s'abonne par mandats de poste ou timbres-poste (affranchir).

Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

En s'abonnant pour un an à dater du 1^{er} octobre on reçoit gratuitement tous les numéros parus du CAPITAINE SATAN, grand roman de Louis Gallet, en cours de publication depuis le 1^{er} août.

— Jules Klein, le brillant auteur des valse célèbres *Fraises au Champagne*, *Patte de Velours*, *Lèvres de Feu*, *Pazza d'Amore*, *Cuir de Russie*, des polkas populaires *Cœur d'Artichaut*, *Peau de Satin*, etc., vient de publier ses nouvelles œuvres qui font fureur à Paris, et causent une profonde sensation dans le monde musical.

Leurs titres sont : *Cerises Pompadour*, valse, poétique et mélodieux reflet du grand siècle; — *Radis Roses?* Mazurka irrésistible de charme et d'originalité; — *France Adorée!* (Marche Française), dont les phrases noblement inspirées sont déjà répétées par toutes les musiques de notre belle France.

N'oublions pas de recommander, en terminant, les deux nouvelles mélodies de Jules Klein : *Rayons Perdus* et *Soupir et Baiser*, qui sont, avec la valse *Cerises Pompadour*, la Mazurka *Radis Roses?* et la Marche *France Adorée!* les plus grands succès du jour.

L'éminent auteur de *Patte de Velours* et de tant d'œuvres acclamées s'est littéralement surpassé cette année, et nous pouvons affirmer que les compositions citées plus haut, viendront encore augmenter sa réputation européenne.

On reçoit franco les œuvres de JULES KLEIN, en envoyant pour chacune 2 fr. 50 c. en Timbres-Poste (à 4 mains : 3 fr.; 4 fr. 70 c. pour les Mélodies; 3 fr. pour le *Portrait de Jules Klein*); à COLOMBIER, Editeur, rue Vivienne, 6, à PARIS.

Un Journal parlementaire.

DÉPUTÉS FONDATEURS :

MM. BARTHÉLEMY-ST-HILAIRE, général BILLOT, BOGCAU, CHARTON, CRÉMIEUX, FAYE, FOURCAND, GUYOT, JOZON, O. DE LA FAYETTE, LEROYER, LUCET, MÉLINE, RAUREAU, RIONDEL, LÉON ROBERT, Ch. ROLLAND, SÉNARD, TASSIN, TURQUET, WARNIER, WILSON, etc.

Réorganisée sous le patronage de nombreux députés de la Gauche et du Centre Gauche, dont elle est devenue l'organe accrédité, *l'Opinion* est le seul journal républicain qui publie tous les jours le *compte-rendu analytique officiel* des débats de l'Assemblée. Quant à la ligne du journal, les noms qui figurent plus haut suffiraient à la déterminer. Le développement graduel de toutes les libertés, le respect de tous les droits, une politique républicaine, libérale et progressive, tel est le programme de *l'Opinion*.

Mais on ne vit pas de politique pure : le mouvement commercial, intellectuel, artistique, occupe généralement une place insuffisante dans les journaux politiques. Rien n'a été négligé pour rendre le journal, sous tous ces rapports, digne des hommes éminents qui ont participé à sa réorganisation, et du public républicain auquel il s'adresse.

ABONNEMENTS : 16 francs par trimestre.

BUREAUX : RUE COQ-HÉRON, 3, PARIS.

L'Opinion Nationale est en vente dans toutes les gares de chemins de fer.

PRIME GRATUITE

offerte aux abonnés nouveaux :

Le **Siège de Paris**, un beau volume in-8^o

Nous engageons nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit musical et littéraire offerte par la maison ABEL PILON, de Paris. 52-43

AVIS TRÈS-IMPORTANT

La guérison de la phthisie pulmonaire, de la bronchite chronique, de l'anémie, pauvreté du sang, du catarrhe pulmonaire, de la consommation et de l'épuisement prématurés, est une vérité acquise à la science : le remède le plus efficace entre tous ceux employés jusqu'à ce jour pour combattre ces affections de poitrine, est sans contredit la FARINE MEXICAINE, DEL DOCTOR BENITO DEL RIO. Cet aliment délicieux convient à tous les tempéraments. D'un goût agréable et d'une digestion facile, la FARINE MEXICAINE se recommande aux convalescents, aux vieillards et aux enfants faibles ou à ceux dont la croissance a été trop rapide.

100,000 guérisons constatées en 10 ans.

Se méfier des contrefaçons, exiger la signature du DOCTOR BENITO DEL RIO et du Propagateur R. BARLERIN, de Tarare.

La FARINE MEXICAINE se trouve à Etampes, à St Basile, rue St-Jacques et rue Ste-Croix, près le chemin de fer, chez M. Pasquier, négociant. Epicerie de choix et magasin spécial pour Chaussures. 52-43

PARIS. — PALAIS-ROYAL.

Galerie Montpensier, 41, Rue Montpensier, 26.

RESTAURANT TRAPPE

ANCIENNE MAISON DES PLUS RECOMMANDABLES

Déjeuners 1 fr. 75.

Dîners, 2 fr. 25 et 2 fr. 75.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

ANNONCES.

(1) Etudes de M^{rs} BOUVARD et CHENU, Avoués à Etampes.

VENTE

SUR LICITATION,

En l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance

Séant à Etampes,

Au Palais de Justice de ladite ville,

DE : 1^o UNE

MAISON BOURGEOISE

Avec JARDIN ET DÉPENDANCES,

Sise à Etampes, rue Saint Jacques, n^o 81;

2^o UN

MOULIN À EAU

Sis à Etampes, rue du Perray, n^o 9,

Appelé le **Moulin de Coquerive**;

3^o UN

MOULIN À EAU

Sis à Etampes, à la Fosse-de-Gombier,

EN 3 LOTS.

L'Adjudication aura lieu le **Mardi 9 Novembre**

mil huit cent soixante-quinze,

Heure de midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement contradictoirement rendu entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, le trente-un août mil huit cent soixante-quinze, enregistré et signifié :

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Eugène DRAMARD, juge au tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais);

Ayant pour avoué constitué M^e Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1^o Madame Clarisse Dramard, épouse judiciairement séparée de biens de M. Victor Leblond, négociant en bonneterie, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Paris, rue Saint-Martin, numéro 150;

Ayant pour avoué constitué M^e Louis-Laurent Chenu, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 100;

2^o M. Louis-Constant Duchochois, propriétaire, juge au tribunal de commerce de Boulogne-sur-Mer, demeurant à Boulogne-sur-Mer, quai des Bains, numéro 6;

« En sa qualité de tuteur à la restitution im-
« posée à M. Eugène Dramard, au profit de ses
« enfants nés et à naître. — M. Duchochois
« nommé à cette qualité par délibération du
« conseil de famille tenu et présidé par M. le
« Juge de paix des ville et canton d'Etampes,

« en date du premier juillet dernier, enre-
« gistrée. »

3^o M. Achille Boutal Samson, docteur en médecine, demeurant à Limoges, rue Neuve-Saint-Valery, numéro 2,

« En sa qualité de tuteur à la restitution im-
« posée à madame Clarisse Dramard, épouse
« de M. Victor Leblond, au profit de ses en-
« fants nés et à naître. — M. Samson nommé à
« cette qualité par délibération du conseil de
« famille tenu et présidé par M. le Juge de paix
« des ville et canton d'Etampes, en date du
« premier juillet dernier, enregistré. »

Ayant pour avoué constitué M^e Paulin-Laurens, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Etampes, demeurant en ladite ville, rue Sainte-Croix, numéro 19;

Procédé, le **Mardi neuf Novembre** mil huit cent soixante-quinze, heure de midi, en l'audience des Criées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, au Palais de Justice de ladite ville, carrefour du Puits-Bardé, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des biens dont la désignation suit.

DÉSIGNATION :

Premier lot.

Une MAISON sise à Etampes, rue Saint-Jacques, numéro 81, comprenant un principal corps de bâtiment sur la rue, élevé sur cave de rez-de-chaussée divisé en grande pièce éclairée sur la rue, servant d'étude, pièce à feu éclairée sur la cour, petit cabinet, vestibule, salle à manger, salon éclairé sur la rue, cuisine sur la cour, chambre de bonne à côté.

Et de premier étage comprenant trois chambres à coucher et un cabinet, éclairés sur la rue, chambre à coucher éclairée sur la cour, cabinet de toilette.

Grenier au-dessus couvert en tuiles.

Escalier de fond en comble.

En aile, un bûcher et une buanderie.

Cabinets d'aisances.

Cour et jardin.

Puits commun avec M. Ingrain.

Le tout tenant par devant à la rue Saint-Jacques, par derrière M. Girard, d'un côté M. Ingrain, d'autre côté MM. David et Charpentier.

Sur la mise à prix de 15,000 fr.

Deuxième lot.

Moulin de Coquerive.

Un MOULIN À EAU faisant de blé farine, appelé le **Moulin de Coquerive**, situé à Etampes, rue du Perray, numéro 9, ayant son entrée par une porte charretière à deux vantaux, dans l'axe de laquelle est un chemin en blocage qui conduit directement à une cour qui précède les bâtiments du moulin.

A gauche dudit chemin et à trente-cinq mètres de la porte charretière, un jardin qui s'étend jusqu'à la cour, ayant quarante-sept mètres de longueur sur un mètre cinquante centimètres de largeur, au commencement, et sept mètres cinq décimètres aussi de largeur en arrivant à ladite cour.

Ce jardin est complanté d'arbres à fruits et treilles, il est séparé du chemin par une clôture en planches, et les deux murs, au levant et au couchant, qui joignent les deux extrémités du pan de devant du moulin sont garnis de treilles en espaliers.

Le mur, côté du couchant, est mitoyen avec un jardin appartenant à M. Laquo, l'autre mur, à droite de l'entrée, est mitoyen avec madame veuve Amiard.

Dans ladite cour, à gauche, un appentis couvert en ardoises, contenant deux remises sur poteaux, une écurie pour deux chevaux, un bûcher et un cellier, grenier au-dessus.

La longueur de cet appentis est de quatorze mètres soixante centimètres et la largeur de quatre mètres.

Le bâtiment du moulin est construit en maçonnerie. Il se compose d'un rez-de-chaussée, de deux principaux étages, d'un troisième en partie sous le comble, et d'un quatrième, le tout sous un comble à deux égouts couvert en tuiles, formant quatre espaces.

Rez-de-chaussée.

La cuisine est desservie et éclairée par une porte vitrée, surmontée d'une imposte; elle contient une cheminée à plaque de fonte et un évier en pierre.

Le bas est carrelé en carreaux de terre cuite.

Le haut est en bois apparent avec entrevois tirés en plâtre.

Dans le fond de cette cuisine est un cellier carrelé et un dégagement qui conduit à un lavoir situé au dessous de la roue du moulin.

Ce lavoir est formé par un grès piqué, et abrité d'un petit toit couvert en tuiles; de chaque côté, dans le mur, sont deux bras en fer scellés pour recevoir le linge.

Ensuite de cette cuisine, une salle à manger éclairée sur la cour; le bas est carrelé en carreaux de terre cuite et le haut plafonné.

Dans cette salle à manger se trouve une porte de dégagement conduisant à une chambre à coucher.

Ladite chambre est éclairée sur la rivière, au-dessous de la roue, par une croisée.

Elle contient une cheminée avec chambranle à tablettes en marbre de Flandre.

A droite et à gauche de la cheminée, corps d'armoire en menuiserie; au-dessus de ladite cheminée une glace dans son parquet, immeuble par destination.

Lambris d'appui au pourtour de la porte.

Cette chambre est carrelée et plafonnée; elle a une salle à manger qui précède.

Bas du Moulin.

Il occupe la profondeur dudit Moulin. On y arrive par une porte surmontée de la roue du moulin, et par une autre porte à manger.

Il est éclairé sur la cour par une fenêtre à pignon oriental par une porte.

Il y a, en outre, une porte ayant sortie sur le pont des vannes.

Le plancher contient trois travées en profondeur, formées par deux poutrelles déchargées sur poteaux; il est en bois apparent; le sol est planchéié.

Le mur du coursier, opposé au mur de tampanne, et la motte qui est immédiatement assise sur le premier mur, sont construits et appareillés en gresserie piquée. En avant se trouve le déversoir construit en maçonnerie et arasé en pierres ordinaires; — derrière le mur du coursier et déversoir est la décharge du portereau et de la fausse vanne, formée par un mur de berge ayant vingt-cinq mètres de longueur, compris un retour joignant le poteau oriental de la décharge, en avant du déversoir, le surplus de la berge, sur le même côté, jusqu'à la rivière dite Chalouette, est en terre et formé par le jardin qui y aboutit.

Entresol au-dessus du cellier et du lavoir.

Il est éclairé par une croisée donnant sur la rivière, au dessous de la roue; le bas est carrelé en carreaux de terre cuite, le haut est en bois apparent et les entresous tirés en plâtre.

Premier étage.

Chambre à coucher au-dessus de la cuisine.

Elle contient une cheminée garnie d'un chambranle, tablette et foyer en marbre granit.

A gauche de cette cheminée, une armoire en menuiserie, incorporée au corps de cheminée et immeuble par destination.

Lambris d'appui sur trois sens, au pourtour de ladite pièce, devanture d'alcôve en menuiserie.

Le bas est planchéié et le haut plafonné.

Cette chambre est précédée par un cabinet éclairé par une croisée au-dessus de l'entresol.

Il contient trois corps d'armoire en menuiserie.

Lesdits chambre et cabinet se communiquent au moyen d'un dégagement.

Le cabinet et le dégagement sont semblables à la chambre, quant aux planchers et plafonds.

On arrive à l'entresol et à cette partie du premier étage par un escalier prenant naissance dans la cuisine.

Suite du premier étage.

Au-dessus de la salle à manger, de la chambre à coucher et du bas du Moulin :

1^o Chambre des remoulages.

Elle est éclairée, du côté de la rivière, par des volets vitrés de deux carreaux.

Du côté opposé, sur la cour, est une porte de chargeoir.

Le bas est planchéié et le haut est en bois apparent.

2^o Plancher des meules.

Il est séparé en deux parties par une cloison en colombage qui forme, sur la cour, une chambre à son.

Ces deux parties sont éclairées sur la rivière et sur la cour par des châssis vitrés. — Une baie entre ces deux dernières parties et la chambre aux remoulages établit la communication.

Les planchers haut et bas sont comme ci-dessus.

Deuxième étage.

Il est divisé en trois parties par un mur de refend et une cloison légère, il est éclairé sur les deux pans par des volets et des impostes vitrés.

Le bas est planchéié et le haut en bois apparent.

Troisième étage.

Il est séparé en deux par le même mur de refend, il est éclairé sur la cour et sur la rivière par des lucarnes garnies de volets vitrés, et en partie lambrissé sous les deux rampes du comble.

Le plancher bas est planchéié et le haut est en bois apparent.

Quatrième étage.

Il forme aussi deux parties séparées par le même mur de refend qui forme pignon; il est éclairé par de petites lucarnes portant châssis vitrés et un œil-de-bœuf en terre cuite.

Le plancher est planchéié.

Ces quatre étages du moulin sont desservis par des escaliers en charpente.

Jardin derrière planté d'arbres fruitiers, d'une contenance de dix ares quarante-six centiares environ, clos par la rivière et par une haie vive, avec porte et passerelle sur la rivière pour accéder au chemin de l'Île-Maubelle.

Bâtiment au-dessus de la roue hydraulique, à destination de nettoyage, ayant trois étages; il est couvert en ardoises, éclairé à chaque étage par des persiennes sur trois faces.

Ledit Moulin et ses dépendances tenant d'un long à l'ouest M. Laquo, mur mitoyen entre deux, d'un autre côté à l'est aux cours basse cour et jardin de madame Amiard, mur mitoyen entre deux, d'un bout sur la rue du Perray, d'autre bout la rivière;

Et pour le jardin, il tient à cause de la rivière Messieurs Laquo et Boizard, d'autre long madame Amiard, et d'autre bout le chemin de l'Île-Maubelle.

Droit de tour d'échelle sur le jardin de la maison de madame Amiard, avant M. Henri-François Angot, pour les réparations du pignon du bâtiment, plus la faculté de déposer sur la berge de la rivière, du côté du couchant, les matériaux nécessaires aux réparations.

Et obligation par le propriétaire de l'immeuble Angot, aujourd'hui madame Amiard, de souffrir à perpétuité le râtelier et le pont des vannes qui sont scellés et appuyés sur la même berge, ainsi que les ouvertures pratiquées dans le pignon du moulin.

Mécanisme.

Le mécanisme comprend le portereau de décharge composé de trois poteaux, un chapeau sous seuil, ses deux vannes, leurs vis et écrous en bois de chêne.

Le râtelier, se composant d'une pièce de bois armée de dix huit barreaux de fer.

Vanne de décharge avec ses poteaux, chapeau, seuil, vanne, clappe et bascule.

Vanne ouvrière avec son seuil, chapeau et poteaux, vis et écrous.

La roue hydraulique ayant trois croisillons en fonte, trois cordons avec platines à clavettes et boulons, trente-deux volets d'aubage et contre-aubage, et leurs goussets.

Arbre de la roue hydraulique, portant tourillons à ailes en fonte sur coussinets en cormier.

Rouet de fosse en fonte à dents de bois, huit vis de cintrage sur platines en fer.

Arbre vertical en fonte.

Manchon, deux pignons de meules, deux fers, deux arcaides, trois piles en maçonnerie dont une pour porter le bout de l'arbre de la roue, les deux autres pour

porter les quatre colonnes en bois qui supportent les deux châssis du beffroi; deux paires de meules, deux petits coffres pour recevoir la boulange.

Archure des meules.

Râteau à corde avec sa chambre, sa commande complète par un arbre intermédiaire, ses poulies et ses courroies, un distributeur et une chaîne, ensachoir, boisseau pour les gruaux, garni de couil et courroie à boucle.

Arbre vertical.

Deux pignons en fonte, deux arbres de couche, monte-sacs complet et sa commande, bluteries à farine, chambre à farine, bluteries à diviser les gruaux, deux coffres-élévateurs.

Dans les nettoyages.

Boisseau à blé, ventilateur, élévateur, colonnes verticales, arbre de couche, cylindre cribleur, boisseau à blé, meule à repasser.

Grue à lever les meules et son câble, marbre à dresser les règles, fléau, cordes, plateau, poids, brouettes, mesures, tarare, crics, lit du garde moulin, etc.

Sur la mise à prix de 20,000 fr.

Troisième lot.

Moulin de la Fosse-de-Gombier.

Ce moulin est situé à Etampes, lieu dit la Fosse-de-Gombier, sur le bras gauche du Joineteau.

On y arrive par un chemin qui part de la promenade des Prés et du pont Quesneaux.

Il comprend un bâtiment ayant trois espaces, couvert en tuiles ayant rez-de-chaussée, trois étages supérieurs; escalier allant de fond en comble.

Le mécanisme, consistant en :

Un portereau de décharge, deux poteaux, seuil et chapeau, vanne, vis et écrou.

La vanne de décharge, deux poteaux, seuil et chapeau, vanne, vis et écrou, le pont des vannes et le râtelier.

La vanne ouvrière avec cric en fonte, seuil et chapeau, deux poteaux avec brides en fer, vanne, le plancher près la roue, et le coursier de la roue en bois.

La roue hydraulique complète, l'arbre de la roue hydraulique avec tourillons en fer et coussinets en cormier.

Petit bâtiment servant d'abri à la roue.

Le rouet en bois freté et sa ferrure complète.

L'arbre vertical en bois avec tourillons fretés, les supports de cet arbre et ceux de l'arbre de la roue hydraulique.

Le hérisson en bois complet et son pignon en fonte tournée.

L'arbre en fonte tournée communiquant du rez-de-chaussée au premier étage.

Le beffroi composé de poteaux sur dez, ses traverses et ses boulons d'assemblage.

Le monte-sac complet, sa commande avec le rouet, son câble et son tendeur à corde, la grouanne et ses poulies directrices, trois paires de trappes.

Une cour à laquelle on accède par une porte charretière, le terrain y attenant et le terrain qui se trouve en dehors des clôtures, d'une largeur de deux mètres, sauf à souffrir un droit de passage sur ce dernier terrain, au profit de M. Breuil et les représentants Cadet.

Tenant d'un long M. Eusèbe Bourdeau, le chemin, d'autre long la rivière et à cause de cette rivière M. Rivière-Baudet, d'un bout M. Breuil, et d'autre bout la rivière.

Sur la mise à prix de 4,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

En l'étude de M^e BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;

En celle de M^e CHENU, avoué colicitant, rue Saint-Jacques, numéro 100;

En celle de M^e PAULIN-LAURENS, avoué colicitant, rue Sainte-Croix, numéro 49;

En celle de M^e HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 84;

Et pour prendre communication du cahier des charges, au Greffe du Tribunal;

Et sur les lieux pour visiter les immeubles.

Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le huit octobre mil huit cent soixante-quinze.

Signé : BOUVARD.

Ensuite est écrit : Enregistré à Etampes, le huit octobre mil huit cent soixante-quinze, folio 176 verso, case 1^{re}. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes double décime et demi compris.

Signé : DELZANGLES

Etude de M^e DEGOMMIER, notaire à Lardy.

**A VENDRE
AUX ENCHÈRES.**

Par le ministère dudit M^e DEGOMMIER,

Le Jeudi 21 Octobre 1875, à midi,

EN LA FERME DU PETIT-MÉNIL, COMMUNE DE BOURAY,

**17 VACHES MÈRES
GÉNISSES ET VEUX D'ÉLEVAGE**

**ET
1 TAUREAU**

Le tout de race normande.

S'adresser soit au Régisseur du château du Ménil-voisin;

Soit à M^e DEGOMMIER, notaire.

LIEBIG
BOUILLON INSTANTANÉ
ÉCONOMIQUE, PRÉCIEUX
Pour Sauces et pour Assaisonnements
4 MÉDAILLES D'OR, 3 GRANDS DIPLOMES D'HONNEUR
1867, 1868, 1869, 1872, 1873
Paris, Amsterdam, Havre, Moscou, Vienne
Mis hors Concours — Lyon 1872
SE VEND PARTOUT
EN Gros : 30, rue des Petites-Ecuries PARIS

JUS DE BIETTECK
Du Docteur X. ROUSSEL
ALIMENTATION RECONSTITUANTE
Les Convalescents, des Vieilles, des Opérés, des Nourrices, des Enfants débilités, les Jans de Bietteck se prend immédiatement avant ou après le repas, à la dose d'un verre à liqueur pour les adultes, et d'une cuillerée pour les enfants.
Prix du flacon : 5 fr. 50 cent.
A Étampes, chez M. DESJARDIN, pharmacien.
52-57

CINQ FRANCS PAR MOIS
JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessus.

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL
ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

Concile œcuménique de Rome, splendides illustrations en chromo, véritable monument élevé à la gloire du Saint-Siège et de l'Eglise, 8 vol. in-folio. 800 fr.
Payables 50 francs par trimestre.

La Vie de N.-S. Jésus-Christ, par Jérôme Nadal, 2 grands volumes in-folio, illustrés de 430 gravures sur acier. 30 fr.

Vie de la très-sainte Vierge, par Le Mulier, 2 vol. in-8^o raisin, illustrés sur acier. Prix des 2 vol. 25 fr.

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr.

Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr.

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement relié. 00 fr.

DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr.

Grande carte de France, moulée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr.

Géographie. Dernière édition, par Molle-Bran fils, 8 vol. in-8^o, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causés célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr.

Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol. cartonnés. 390 fr.

OUVRAGES DE M. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

POUGET. Des Droits et des obligations des divers négociants et commissionnaires, 4 vol. in-8^o. 32 fr.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8^o. 420 fr.

BREHM. La vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8^o. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8^o. 65 fr.

BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8^o. 480 fr.

CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8^o Jésus. 400 fr.

MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8^o. 80 fr.

La famille d'Orléans, magnifique volume in-folio avec introduction historique par Jules Janin, les titres et les armes en chromo, et tous les portraits, biographies et autographes de chacun des membres de cette famille. 40 planches, riche album de salon. 420 fr.

CRÉDIT MUSICAL
Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.
La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.
Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles, Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 14 volumes grand format. Prix : 80 fr.
Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

AVIS AU COMMERCE ET A L'AGRICULTURE

H. et J. DECONINCK, à Dunkerque et à Arras, ont présentement à vendre 13 variétés de blés de semence anglais et français; agents de FREDÉRIC F. HALLET (blés généalogiques). Achats faits directement sur les lieux de production — Même maison : Nitrate de soude (importation directe) et tous autres engrais chimiques sur dosage garanti. 3 4

BOULOGNE-SUR-MER
PAS-DE-CALAIS
Saison d'Été 1875, Bals, Concerts, Théâtre : Opéra et Fêtes.
Bains, Casino, Courses, Régates, Excursions en mer, Pèlerinages.
BAINS DE MER 20-20
Bulletin commercial.

MARCHÉ d'Etampes.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ d'Angerville.	PRIX de l'hectol.	MARCHÉ de Chartres.	PRIX de l'hectol.
9 Octobre 1875.	fr. c.	15 Octobre 1875.	fr. c.	9 Octobre 1875.	fr. c.
Froment, 1 ^{re} q.	20 68	Blé froment	49 67	Blé elite	20 25
Froment, 2 ^e q.	19 46	Blé-boulangier	46 67	Blé marchand	19 00
Méteil, 1 ^{re} q.	17 25	Méteil	46 34	Blé champart	17 75
Méteil, 2 ^e q.	15 28	Seigle	42 34	Méteil moyen	16 25
Seigle	42 34	Orge	41 34	Méteil	14 25
Escourgeon	43 44	Escourgeon	40 00	Seigle	11 75
Orge	42 48	Avoine	9 00	Orge	11 50
Avoine	10 42			Avoine	9 00

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 9 au 15 Octobre 1875.

DÉNOMINATION.	Samedi 9	Lundi 11	Mardi 12	Mercredi 13	Jeudi 14	Vendredi 15
Rente 5 0/0	405 40	404 40	404 75	404 30	404 50	404 65
— 4 1/2 0/0	95 75	95 25	95 25	95 00	95 10	95 05
— 3 0/0	65 80	65 45	65 45	65 20	65 20	65 30

Forme aux exemplaires distribués par l'imprimeur soussigné. Étampes, le 16 Octobre 1875.
Vu pour la legalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposee ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Étampes, le 16 Octobre 1875.
Enregistré pour l'annonce n^o Folio Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1875.